



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN,
TENUE LE LUNDI 6 NOVEMBRE 2023 À 18H30.**

La présente **SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil a lieu **le lundi 6 novembre 2023, à 18h30**, à l'Hôtel de Ville situé au 5, rue Gale à Ormstown.

La présente séance ordinaire du Conseil peut être écoutée et regardée en direct par webdiffusion sur la chaîne YouTube en cliquant sur le lien prévu à cet effet, sur le site internet de la Municipalité au www.ormstown.ca, ou en différé selon la disponibilité des gens.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS :

Présences:

Mairesse : Christine McAleer
Conseiller 2 : Jacques Guilbault
Conseiller 4 : Éric Bourdeau
Conseiller 6 : Shane Beauchamp

Absences:

Conseiller 1 : Thomas Vandor
Conseiller 3 : Stephen Ovans
Conseillère 5 : Kimberley Barrington

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Christine McAleer.

Le Directeur général, M. Alain Fournier et la Greffière adjointe, Madame Francine Crête sont également présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Puisque nous avons quorum, la séance est déclarée ouverte par la mairesse, Mme Christine McAleer, à 18h34.

23-11-333

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**

APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous. Le varia demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2023.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET GESTION DU PERSONNEL

4.1 Approbation des opérations financières;

4.2 Réaffectations budgétaires au 30 septembre 2023;

4.3 Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses 2023 -vs- 2022;

4.4 Dépôt du sommaire des prévisions au 31 décembre 2023;

4.5 Financements temporaires – Autorisation de signature;

4.6 Octroi de contrat à la firme J. Dagenais architecte + associés pour le réaménagement du sous-sol de l'Hôtel de ville;

4.7 Demande d'aide financière au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs dans le cadre du programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage;

4.8 Embauche d'un secrétaire-trésorier adjoint;

4.9 Nomination d'une directrice-générale adjointe et responsable des ressources humaines;

4.10 Entente de services pour conciergerie.

5. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

5.1 Dépôt et adoption du règlement numéro 62.2-2023 modifiant le règlement numéro 62-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

6. CONSEIL MUNICIPAL

- 6.1 Démission de la conseillère municipale au siège no. 5;
- 6.2 Avis de vacance au poste de conseiller municipal, siège no. 5;
- 6.3 Dépôt et adoption du rapport sur les faits saillants pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022;
- 6.4 Dépôt et adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2024.

7. SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'octroi d'un contrat pour services professionnels pour la confection des plans et devis pour les travaux d'infrastructures, étude géotechnique et de caractérisation environnementale et les relevés topographiques des rues Hector, Gale et Church;
- 7.2 Octroi de contrat à la firme EMS – Plans et devis pour les travaux aux postes Linda et Principal;
- 7.3 Autorisation pour la réparation de la valve entre les deux (2) bassins aux étangs aérés - Modification de la résolution no. 23-10-328;
- 7.4 Autorisation pour la vente du véhicule #12;
- 7.5 Autorisation d'achat pour les véhicules #31 et #32 – fin de location.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 Autorisation de financement en crédit-bail pour l'achat du camion incendie;
- 8.2 Autorisation pour l'acquisition de l'application SURVI-Mobile de CAUCA;
- 8.3 Nombre d'appels reçus au service d'incendie.

9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 9.1 Permis émis au mois d'octobre 2023;
- 9.2 Demande de dérogation mineure – 25, rue Liggett;
- 9.3 Demande au PIIA – 1, rue Sadler.

10. LOISIRS ET CULTURE

- 10.1 Bibliothèque

11. COMMUNICATIONS

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDES

- 12.1 Légion Royale Canadienne, branche 196 Ormstown – 106^e anniversaire de la signature de l'Armistice;
- 12.2 Légion Royale Canadienne, branche 196 Ormstown – Demande de contribution financière;
- 12.3 Plantation d'arbres Vallée-des-Outardes (Phase 2) - Aide logistique;
- 12.4 Le projet « Le Sentier des papillons » (Butterflyway) – remboursement de l'aide financière de la CAQ;
- 12.5 La Guignolée 2023 – Club des Lions;
- 12.6 Concert de Noël – Église St-James.

13. VARIA

- 13.1 Plantation d'arbres – rue Lambton.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

23-11-334

3.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 octobre 2023.

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Éric Bourdeau**

APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du 2 octobre 2023 tel que présenté ; tous les membres du Conseil présents attestant l'avoir lu et le déclarant conforme aux décisions prises.

ADOPTÉE

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET GESTION DU PERSONNEL

23-11-335

4.1 Approbation des opérations financières.

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**
APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, chacun des membres du Conseil attestant avoir pu prendre connaissance de la présente liste et avoir reçu réponse à leurs questions

D'APPROUVER la liste des opérations financières en date du 6 novembre 2023, jointe au présent procès-verbal à l'**annexe A**, pour un montant total de 275 595.04\$.

ADOPTÉE

23-11-336

4.2 Réaffectations budgétaires au 30 septembre 2023.

ATTENDU QUE la municipalité d'Ormstown a adopté le 5 novembre 2018 le règlement no. 44.1-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6.1 du règlement no. 44.1-2018, tout responsable d'activités budgétaires doit effectuer régulièrement un suivi de son budget et rendre compte immédiatement à son supérieur hiérarchique dès qu'il anticipe une variation budgétaire allant au-delà de la limite prévue selon la politique de variations budgétaires en vigueur;

ATTENDU QUE le responsable d'activités budgétaires doit justifier ou expliquer par écrit tout écart budgétaire défavorable constaté ou anticipé dans une note qu'il transmet à son supérieur, accompagnée s'il y a lieu d'une demande de virement budgétaire.

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**
APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

DE PROCÉDER aux réaffectations budgétaires au 30 septembre 2023 telles que déposées par le secrétaire-trésorier adjoint.

ADOPTÉE

4.3 Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses 2023 -vs- 2022.

Conformément à l'article 176.4 du Code Municipal du Québec, le Conseil prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier adjoint de l'état comparatif des revenus et des dépenses au 30 septembre 2023 -vs- 2022.

4.4 Dépôt du sommaire des prévisions au 31 décembre 2023.

Conformément à l'article 176.4 du Code Municipal du Québec, le Conseil prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier adjoint du sommaire des prévisions au 31 décembre 2023.

23-11-337

4.5 Financement temporaire des règlements d'emprunt no. 41-2018 et 141-2022 – Autorisation de signature.

ATTENDU l'approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 2 octobre 2018 du règlement d'emprunt no. 41-2018 en regard au prolongement de l'aqueduc et des égouts sur la route 201 Sud pour un montant de 2 885 000;

ATTENDU l'approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt no. 141-2022 en regard au pavage, à l'éclairage et aux bordures de rues du secteur de la Vallée-des-Outardes (phase 2) en date du 12 septembre 2022 pour un montant de 805 577\$;

ATTENDU qu'il y a lieu d'obtenir un financement temporaire durant la période de réalisation des projets respectifs pour chacun de ces règlements d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**
APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

QUE la Mairesse et/ou le Directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour le compte et au nom de la Municipalité d'Ormstown, un prêt temporaire auprès de la RBC Banque Royale jusqu'au financement permanent des emprunts des règlements numéros 41-2018 et 141-2022 pour un montant total de 898 658,00\$ au taux du marché, lequel est actuellement à 7%; soit un solde de 93 081\$ pour le règlement 41-2018 et 805 577\$ pour le règlement 141-2022.

ADOPTÉE

23-11-338

4.6 Octroi de contrat à la firme J. Dagenais, architecte + Associés pour le réaménagement du sous-sol de l'Hôtel de Ville.

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown a obtenu une aide financière au montant de 99 969\$ dans le cadre du programme d'infrastructures municipales (PRIMA) visant la mise aux normes et l'adaptation de la salle située au sous-sol de l'Hôtel de Ville qui sera utilisée pour bons nombres d'activités visant à briser l'isolement, la participation sociale, tout en favorisant le vieillissement actif;

ATTENDU QUE la Municipalité doit s'adjoindre les services professionnels d'un architecte afin d'assurer la conformité des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Éric Bourdeau**

APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'OCTROYER le contrat à la firme J. Dagenais, architecte + Associés pour le réaménagement du sous-sol de l'Hôtel de Ville au montant de 7 000,00\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

23-11-339

4.7 Demande d'aide financière au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs dans le cadre du programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage.

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown a l'obligation de procéder à la collecte et au traitement des matières organiques au plus tard le 1^{er} janvier 2025;

ATTENDU QU'une aide financière est disponible dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC), volet 2;

ATTENDU QU'il convient de désigner un responsable du dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**

APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER M. François Gagnon, chargé de projet, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC), volet 2, et de l'autoriser à signer les documents nécessaires au nom et pour le compte de la municipalité d'Ormstown.

ADOPTÉE

23-11-340

4.8 Embauche d'un secrétaire-trésorier adjoint.

CONSIDÉRANT la vacance du poste de secrétaire-trésorier adjoint, la Municipalité d'Ormstown doit procéder à l'embauche d'un candidat pour ledit poste;

ATTENDU l'affichage et le processus de sélection mené par la Municipalité pour l'embauche d'un secrétaire-trésorier adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**

APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

DE CONFIRMER l'embauche de Monsieur Idanuel Vallejos au poste de secrétaire-trésorier adjoint; les conditions de travail devant être déterminées au contrat.

ADOPTÉE

23-11-341 4.9 Nomination d'une directrice-générale adjointe et responsable des ressources humaines.

ATTENDU QUE la Municipalité a fait appel à la firme Sismik, en 2022, afin que cette dernière puisse établir un diagnostic organisationnel;

ATTENDU QU'à la suite des recommandations formulées par la Firme Sismik il y a lieu de procéder à la création d'un nouveau poste;

ATTENDU QUE le poste de directrice-générale adjointe a été laissé vacant suite au départ de Mme Madore;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp** **APPUYÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

DE NOMMER Mme Francine Crête, greffière adjointe, à titre de directrice-générale adjointe et responsable des ressources humaines.

ADOPTÉE

23-11-342 4.10 Entente de services pour conciergerie.

ATTENDU QUE le contrat de conciergerie est venu à échéance le 30 septembre 2023 ;

ATTENDU QU'un appel d'offres de services a été publié le 28 septembre 2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu trois (3) offres de services ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Éric Bourdeau** **APPUYÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'APPROUVER l'entente de services pour conciergerie entre Madame Samantha Ouellet et la Municipalité d'Ormstown pour une période de six (6) mois au montant de 17 810 \$, se terminant le 9 avril 2024.

QUE cette dépense soit imputée aux postes comptables 02-190-00-522, 02-701-20-521 et 02-702-30-522.

ADOPTÉE

5. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

23-11-343 5.1 Dépôt et adoption du règlement numéro 62.2-2023 modifiant le règlement numéro 62-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité civile prévoit que toute municipalité locale, à l'exception d'un village nordique, doit s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la taxe municipale pour le 9-1-1 est l'une des sources de financement permettant aux municipalités d'assurer leur financement ;

ATTENDU QUE le 28 septembre 2023 est entré en vigueur le Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 édicté par le gouvernement ayant pour effet de :

- Rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 de 0,46\$ à 0,52 \$ par mois, par numéro de téléphone, à compter du 1er janvier 2024 ;
- Mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe, qui sera applicable au 1er janvier de chaque année à compter de 2025 ;

ATTENDU QUE toute modification au Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 nécessite que les municipalités ajustent leur règlement, conformément à l'article 244.70 de la Loi sur la fiscalité municipale (LFM) ;

ATTENDU QUE l'article 244.69 de la LFM stipule que l'adoption d'un tel règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Éric Bourdeau**

APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 62.2-2023 modifiant le règlement numéro 62-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE

6. CONSEIL MUNICIPAL

6.1 Démission de la conseillère municipale au siège no. 5.

Conformément à l'article 316, alinéa 3, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), la greffière-adjointe dépose au Conseil un courriel reçu de la conseillère municipale au siège #5, Mme Kimberley Barrington, l'informant de sa démission en date du 30 octobre 2023.

6.2 Avis de vacance au poste de conseiller municipal, siège no. 5.

« **ATTENDU QUE** le mandat de la conseillère municipale au siège #5, Mme Kimberley Barrington, a pris fin le 30 octobre 2023, date de sa démission;

ATTENDU QUE ce 6 novembre 2023, un avis de vacance du poste de conseiller municipal au siège numéro 5 est déposé par la greffière-adjointe de la Municipalité à la présente séance;

ATTENDU QUE la vacance du poste de conseiller municipal au siège numéro 5 est constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

ATTENDU QUE le poste de conseiller municipal au siège numéro 5 doit être comblé par la tenue d'une élection partielle;

La greffière-adjointe avise le Conseil municipal, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), de la vacance au poste de conseiller municipal au siège numéro 5 de la Municipalité d'Ormstown, et avise également le Conseil Municipal qu'elle a fixé, conformément à l'article 339 de cette même loi, la date du scrutin au dimanche 3 mars 2024. »

23-11-344

6.3 Dépôt et adoption du rapport sur les faits saillants pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022.

ATTENDU l'article 176.2.2 du Code Municipal du Québec, la mairesse doit, lors d'une séance ordinaire du Conseil, faire rapport aux citoyens des faits saillants de l'exercice financier précédent et le diffuser sur le territoire de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**

APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas:

DE PRENDRE ACTE du rapport des faits saillants pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022.

QUE le rapport sera disponible à l'ensemble des citoyens de la Municipalité d'Ormstown sur son site internet.

ADOPTÉE

23-11-345

6.4 Dépôt et adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2024.

ATTENDU le 2^e alinéa de l'article 148 du Code municipal du Québec imposant l'obligation d'établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires de cette année à venir;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**

APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas:

QUE le calendrier des séances ordinaires du Conseil Municipal pour 2024 soit le suivant :

Lundi le 15 janvier 2024
Lundi le 5 février 2024
Lundi le 4 mars 2024
Lundi le 8 avril 2024
Lundi le 6 mai 2024
Lundi le 3 juin 2024

Lundi le 8 juillet 2024
Lundi le 5 août 2024
Lundi le 9 septembre 2024
Lundi le 7 octobre 2024
Lundi le 4 novembre 2024
Lundi le 2 décembre 2024

QUE toutes les séances ordinaires du Conseil auront lieu à l'Hôtel de Ville, situé au 5 rue Gale, Ormstown, à 18h30.

ADOPTÉE

7. SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

23-11-346

7.1 Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'octroi d'un contrat pour services professionnels pour la confection des plans et devis pour les travaux d'infrastructures, une étude géotechnique et de caractérisation environnementale et relevés topographiques des rues Hector, Gale et Church.

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à la confection de plans et devis pour des travaux sur les infrastructures, à une étude géotechnique et de caractérisation environnementale ainsi qu'à des relevés topographiques pour les rues Hector, Gale et Church;

ATTENDU QU'il s'agit d'une étape importante dans le cadre du dossier de réfection des rues Hector, Gale et Church;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp** **APPUYÉ** par le conseiller **Éric Bourdeau**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER l'administration à procéder à un appel d'offres pour un mandat de services professionnels en ingénierie.

QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02-320-00-411.

ADOPTÉE

23-11-347

7.2 Octroi de contrat à la firme EMS – Plans et devis pour les travaux aux postes Linda et Principal.

ATTENDU QU'une offre de services a été déposée par la firme EMS pour la réalisation des plans et devis dans le cadre des travaux aux postes de pompage Linda et Principal ;

ATTEND QUE la firme EMS est impliquée dans le dossier depuis le début du projet en tant que firme d'ingénierie ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp** **APPUYÉ** par le conseiller **Éric Bourdeau**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'OCTROYER le contrat pour la réalisation des plans et devis pour les travaux prévus aux postes de pompage Linda et Principal à la firme EMS pour un montant de 36 750,00\$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02-320-00-411

ADOPTÉE

23-11-348

7.3 Autorisation pour la réparation de la valve entre les deux (2) bassins aux étangs aérés - Modification de la résolution no. 23-10-328.

ATTENDU la résolution no. 23-10-328 par laquelle la Municipalité octroi le contrat de réparation de la valve entre les deux (2) bassins aux étangs aérés à la firme Hydra-Stop pour un montant de 13 324,88\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QU'après confirmation de l'octroi à ladite firme, cette dernière a informé le directeur des travaux publics ne pas être en mesure de respecter son offre de services;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**

APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER l'achat de la valve auprès de la firme H2^O, deuxième soumissionnaire conforme, pour un montant de 15 035,00\$, plus les taxes applicables, et de procéder à la réparation.

QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02-414-00-521.

ADOPTÉE

23-11-349 7.4 Autorisation pour la vente du véhicule #12, fourgonnette d'eau, Savana GMC 2009.

ATTENDU QUE le véhicule #12 fourgonnette d'eau, Savana GMC 2009, a été mis au rancart en raison de son usure;

ATTENDU QUE quatre (4) offres d'achat ont été reçues, soit :

DP Métal au montant de 600\$

Jodoin au montant de 515\$

Magnet au montant de 500\$

Michel Bolmer au montant 300\$

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**

APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

QUE le véhicule #12, fourgonnette Savana GMC 2009, soit vendu au plus offrant; soit DP Métal pour un montant de 600\$ et que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer tous les documents nécessaires dans le but de conclure la vente, au nom et pour le compte de la Municipalité.

QUE ce revenu soit imputé au poste comptable 01-271-00-000.

ADOPTÉE

23-11-350 7.5 Autorisation d'achat pour les véhicules #31 et #32 (Sierra GMC) – fin de location.

ATTENDU QUE la location, 36 mois avec option d'achat, du véhicule #31 Sierra GMC 2021, 2 portes, vient à échéance le 4 janvier 2024;

ATTENDU QUE la location, 36 mois avec option d'achat, du véhicule #32 Sierra GMC 2021, 4 portes, vient aussi à échéance le 4 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**

APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER l'administration à procéder à l'achat des deux (2) véhicules avant le 4 janvier 2024, soit :

- Véhicule Sierra GMC 2021, 2 portes, pour un montant de 28 689,70\$, plus les frais de transfert au montant de 500\$ et les taxes applicables;
- Véhicule Sierra GMC 2021, 4 portes, pour un montant de 33 112,95\$, plus les frais de transfert au montant de 500\$ et les taxes applicables.

QUE ces montants soient financés à même le fonds général.

QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 23-040-00-724.

ADOPTÉE

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

23-11-351 8.1 Autorisation de financement en crédit-bail pour l'achat du camion incendie.

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown est allée en appel d'offres pour l'achat d'un camion d'unité d'Urgence pour son Service de Sécurité incendie le 10 août 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown a reçu une seule soumission, soit de « Industries Lafleur Inc, » pour un montant total de 565 233 \$, plus taxes, et que cette soumission s'est avérée conforme sous tous ses aspects;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown a octroyé cette acquisition à Industries Lafleur Inc. en vertu de sa résolution 22-10-309 en date du 3 octobre 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown a décidé de financer cette acquisition par voie de crédit-bail sur une période de 84 mois avec option d'achat de 1,00 \$;

ATTENDU QU'une demande de financement en crédit- bail a été faite auprès des fournisseurs Industries Lafleur Inc. et du consultant technique Monsieur Ghyslain Robert et que deux (2) soumissions ont été reçues soit;

- Crédit-Municipal & Manufacturier Rexcap inc. au taux indicatif de 6,79 %;
- Serval Groupe financier aux taux indicatif de 7,25%.

ATTENDU QUE la soumission de REXCAP s'est avérée conforme sur tous les points de vue;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Éric Bourdeau**
APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'OCTROYER le financement en crédit- bail à REXCAP, agent / courtier de la Banque Royale du Canada lequel agira comme locateur contractuel pour un montant de 565 233\$, plus taxes, au taux indicatif de 6,79 %, indexable au coût des fonds de 7 (sept) ans de la Banque Royale du Canada, 7 jours avant la date de la mise en place du contrat, selon les termes et conditions d'une proposition datée du 13 octobre 2023 dont copie est annexée aux présentes comme référence, y compris des frais de RDPRM et documentation de 500,00 \$ plus taxes;

D'AUTORISER la Mairesse, Mme Christine McAleer et le Directeur général, M. Alain Fournier, à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à cette acquisition par voie de crédit-bail pour un montant de 565 233,00 \$, plus les taxes applicables, prévue avec la Banque Royale Crédit- bail dont copies des documents contractuels seront disponibles au moment de la signature.

QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02-220-00-516.

ADOPTÉE

23-11-352

8.2 Autorisation pour l'acquisition de l'application SURVI-Mobile de CAUCA.

ATTENDU l'offre de services reçue de la Firme CAUCA en date du 10 octobre 2023 en regard à l'acquisition de l'application SURVI-Mobile;

ATTENDU QUE ladite application se veut un outil de gestion de la main d'œuvre pour les pompiers disponibles, lors d'appels d'urgence;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**
APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER l'acquisition de l'application SURVI-Mobile auprès de la firme CAUCA au montant de 3 100\$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02-220-00-414.

ADOPTÉE

8.3 Nombre d'appels reçus au Service de Sécurité Incendie.

La Mairesse dépose un rapport fourni par le Service de Sécurité Incendie, lequel fait mention du nombre d'appels reçus depuis le début de l'année 2023.

126 appels au total ont été reçus et répondus en date du 24 octobre 2023.

9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

9.1 Liste des permis émis – octobre 2023.

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des permis émis pour le mois d'octobre 2023.

La Mairesse mentionne qu'à la suite de l'avis public du 13 octobre 2023 concernant une demande de dérogation mineure par le propriétaire du 25, rue Leggett, aucun commentaire ou question n'a été reçu à l'Hôtel de Ville. Elle mentionne que toute personne ou tout organisme qui désire émettre des commentaires à propos de la demande de dérogation peut se faire entendre maintenant.

Il n'y a aucune intervention de la part des personnes présentes.

23-11-353

9.2 Demande de dérogation mineure – 25, rue Liggett.

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée en vertu du Règlement numéro 21-2006 sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de la demande est d'autoriser une marge latérale de 0,90m pour un bâtiment accessoire déjà existant (1994) plutôt que 1,5m minimum, soit une dérogation de 0,60m tel que prescrit par le règlement de zonage numéro 25-2006, article 6.3.2.1 (d).

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp** **APPUYÉ** par le conseiller **Éric Bourdeau** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas ;

QUE soit autorisée la demande de dérogation mineure se rapportant au 25, rue Liggett.

ADOPTÉE

23-11-354

9.3 Demande au PIIA – 1, rue Sadler.

ATTENDU QU'une demande de rénovation d'un bâtiment principal situé au 1, rue Sadler a été déposée par le propriétaire;

ATTENDU QUE la demande concerne la rénovation de la toiture en bardeau pour de la tôle couleur gris charcoal;

ATTENDU QUE les matériaux demandés sont d'un type qui s'harmonise avec le bâtiment existant et ceux dans l'entourage;

ATTENDU QUE ladite demande respecte les critères d'évaluation applicables aux modifications de l'apparence extérieure d'un bâtiment principal ou accessoire tel que stipulé par l'article 3.7.3 du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 65-2011;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp** **APPUYÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

QUE le Conseil de la municipalité d'Orms town autorise la demande telle que présentée.

ADOPTÉE

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Bibliothèque

La Mairesse mentionne les activités qui auront lieu au cours des prochaines semaines, soit :

- Le concours « À go, on lit » se poursuit jusqu'à la fin du mois de novembre;
- Le club de lecture a recommencé au mois de septembre;
- Le groupe « Rug Hooking » offre une activité à toutes les deux semaines.
- Depuis le 1er novembre, il y a une exposition des œuvres de Madame Jacynthe Otis qui se poursuivra jusqu'au 16 décembre 2023;
- Le 15 novembre prochain aura lieu un atelier de généalogie.

Dans les activités à venir, il y aura :

- les sacs de bricolages à emporter pour les enfants à l'occasion de Noël;
- Nous recherchons un bénévole pour faire l'Heure du conte pour les tous petits;
- le jeudi tricot bibliothèque;
- Jasons lecture qui se produit une fois par trimestre.

11. COMMUNICATION

Aucun sujet.

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDES

23-11-355 12.1 **Légion Royale Canadienne, branche 196 Ormstown – 106^e anniversaire de la signature de l'Armistice.**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande concernant le 106^e anniversaire de la signature de l'Armistice;

ATTENDU QUE l'événement aura lieu le 11 novembre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault** **APPUYÉ** par le conseiller **Éric Bourdeau** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas:

QUE la Municipalité d'Ormstown participe à l'événement et achète une couronne au montant de 55\$.

QUE la Mairesse assiste à l'événement en tant que représentante de la Municipalité.

QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02-702-00-970.

ADOPTÉE

23-11-356 12.2 **Légion Royale Canadienne, branche 196 Ormstown – Demande de contribution financière.**

ATTENDU l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales, chapitre C-47.1 permettant à une municipalité d'accorder une aide à un organisme de bienfaisance œuvrant sur son territoire;

ATTENDU l'important apport à la communauté de la Légion Royale Canadienne depuis plusieurs années;

ATTENDU la demande de support reçue par l'organisation;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp** **APPUYÉE** par le conseiller **Éric Bourdeau** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas :

DE CONTRIBUER pour la somme de **2 690\$** à la Légion Royale Canadienne en considération de son support et de son action communautaire au fil des ans.

QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02-702-00-970

ADOPTÉE

12.3 **Plantation d'arbres Vallée-des-Outardes (Phase 2) - Aide logistique.**

La mairesse mentionne que la Municipalité a reçu une demande de M. Rosenbaum qui de concert avec deux groupes, aimerait au printemps prochain procéder à du reboisement dans le projet domiciliaire de la Vallée-des-Outardes afin de contrer les changements climatiques qui se traduisent par des îlots de chaleur dans ce secteur. La Municipalité s'engage donc à offrir son aide logistique auprès des propriétaires concernés afin de réaliser ce projet.

23-11-357 12.4 **Le projet « Le Sentier des papillons » (Butterflyway) – remboursement de l'aide financière de la CAQ.**

ATTENDU QUE le « Projet Sentier des papillons (Butterfly way project) » est un mouvement dirigé par des bénévoles qui cultivent l'habitat des abeilles et des papillons dans les quartiers partout au Canada;

ATTENDU QUE lors de la séance du 6 juin 2023, la Municipalité d'Ormstown a contribué financièrement au projet avec une aide financière de 500\$;

ATTENDU QUE la Députée provinciale Carole Mallette avait alors informé la Mairesse qu'elle offrirait une contribution à l'organisme égale au montant déboursé par la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, pour le compte du projet « Sentier des papillons (Butterflyway project) » la contribution de la Députée provinciale au montant de 500\$;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp** **APPUYÉ** par le conseiller **Éric Bourdeau** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

DE REMBOURSER la contribution financière de 500\$ à Madame Lesle-Ann Hine pour le bénéfice de l'organisme « Projet Sentier des papillons (Butterflyway project) » pour l'année 2023.

QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02-702-00-970.

ADOPTÉE

23-11-358 12.5 La Guignolée 2023 – Club des Lions.

ATTENDU l'activité récurrente du Club des Lions pour la Guignolée dans le temps des fêtes ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire contribuer à l'effort collectif dans la préparation des paniers de Noël;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault** **APPUYÉ** par le conseiller **Éric Bourdeau** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER une contribution monétaire de 1 500 \$ au Club des Lions d'Ormstown pour la Guignolée 2023.

QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02-702-00-970.

ADOPTÉE

23-11-359 12.6 Concert de Noël – Église St-James.

ATTENDU QU'un concert de Noël aura lieu le 10 décembre 2023 à l'Église St-James;

ATTENDU QUE la Mairesse possède un budget discrétionnaire pour différentes activités qu'elle souhaite venir en aide financièrement;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp** **APPUYÉ** par le conseiller **Éric Bourdeau** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas :

QUE la mairesse, à même son budget discrétionnaire, participe au financement du concert de Noël pour un montant de 250\$.

ADOPTÉE

13. VARIA

13.1 Plantation d'arbres – rue Lambton

La Mairesse mentionne qu'une plantation d'arbres a eu lieu par l'organisme Ambioterra sur le terrain de la Municipalité situé en bas de la rue Lambton près de la rivière Châteauguay. Mme Leslie-Ann Hine a également accepté de donner l'autorisation pour la plantation de ces arbres sur sa propriété. Le but de cette plantation est de protéger les rives de la rivière Châteauguay et réduire l'érosion. Mme McAleer mentionne également qu'il s'agit de 85 arbres de différentes espèces qui ont été plantés.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes).

La période de questions a une durée de 30 minutes.

Il est demandé aux citoyens qui se présentent au micro de s'identifier et de se limiter à poser une question. Si le temps le permet, il sera possible de poser une seconde question.

Les questions relatives au service d'urbanisme qui font état d'une situation particulière, autre que celles indiquées sur l'ordre du jour de la séance actuelle, seront transférées au directeur général qui prendra rendez-vous avec la personne concernée. Les membres du Conseil n'ont pas accès aux données des divers dossiers et n'ont pas à se prononcer sur le travail du personnel.

Quatre (4) questions sont posées et répondues.

23-11-360

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**
APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents;

QUE la séance est levée à 19h38.

ADOPTÉE

Christine McAleer
Mairesse

Francine Crête
Greffière adjointe

CERTIFICAT – Je, soussigné, Alain Fournier, Directeur général, Greffier et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance, le cas échéant.

Alain Fournier, Directeur général,
Greffier et secrétaire-trésorier